

LISTE DES ABREVIATION

USD	: Dollar Américain
Cf.	: Confer
MAP	: Madagascar Action Plan
VIP	: Vondrom-bahoaka Intsindram-Pahefana
FOA	: Food and Agriculture Organisation
PAE	: Plan d'Action Environnement
ONG	: OrganisatIon Non Gouvernementales
Ar	: Ariary
PE	: Programme Environnement
BV	: Bassin Versant
PNVA	: Programme National pour la Vulgarisation Agricole
SRI	: Système de Riziculture Intensive
OMD	: Objectifs de Millénaire pour le Développement
CE	: Charte de l'Environnement
Ppm	: par per million
p	: page
ONE	: Office National pour l'Environnement
MECIE	: Mise En Compatibilité des Investissements avec l'Environnement
ANGAP	Association Nationales pour la Gestion des Aires Protégées
PNUD	: Programmes des Nations Unies pour le Développement
FMI	: Fond Mondial sur l'Environnement
WWF	: World Wildlife Fund
IDH	: Indice de Développement Humaine
PIB	: Produit Intérieur Brut
PE-III	: Programme Environnementale Phase III

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
Chapitre 1 : ANALYSE DU CONTENU DE LA LETTRE DE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	6
1-1. Les enseignements tirés des dix années de mise en œuvre du plan d'Action Environnementale (PAE)	6
Sur le plan juridique: création des institutions nationales.....	6
Sur le plan technique: La mise en œuvre des actions directes	7
1.2 Engagements du gouvernement en matière de l'Environnement	8
Sur le plan multilatéral	8
Définition	8
Adhésion de Madagascar à plusieurs conventions internationales	11
1-3 Vision pour 2015 comme perspective d'avenir de notre environnement.....	12
La bonne utilisation des ressources naturelles:	12
Valorisation des déchets (industriels, ordures ménagères, etc.).....	13
Conscientisation sur l'intérêt touristique de l'endémisme dans un pays	14
Chapitre 2 : COHERENCE DE LA LETTRE DE POLITIQUE DU GOUVERNEMENT AVEC LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT MALAGASY	16
2.1 L'environnement, préoccupation éternelle de Madagascar	17
De la Charte de l'Environnement au Programme Environnemental III (PE-III).....	17
2-2 Programme Environnementale Phase III, comme dernière étape du PAE.....	18
Description du Programme Environnemental Phase 3.....	18
Les aspects financiers du Programme constituent l'incohérence	20
2-3 Réconcilier l'Homme avec son environnement.....	21
2-4 Intégrer la politique de l'environnement dans le développement global du pays.....	22
Sur le plan économique et social.....	23
2.5 Incohérence de la lettre de politique environnementale par rapport à charte Malagasy	25
Les impacts de la crise foncière sur la vie économique et sociale	25
CONCLUSION	26

INTRODUCTION

Protéger l'environnement, de nos jours, devient une préoccupation mondiale. Cette mission prend une ampleur exceptionnelle durant les deux dernières décennies. La raison en est simple: la dégradation de l'environnement se répercute sur toute la surface de la Terre. Il faut donc éviter à tout prix cette crise de la biodiversité. Car on doit savoir que la biodiversité est essentielle dans la vie quotidienne. Si l'un de ses composants ne fonctionne pas comme il faut, la vie de l'homme en sera immédiatement affectée. Alors que la génération humaine reste le principal responsable de tous ces dysfonctionnements. En ce sens l'environnement tient une place importante dans le développement d'un pays. Sa protection constitue le *noyau d'un développement durable*.

Les rôles maintenus en présence du progrès scientifique (les biotechnologies en particulier) ont confirmé la dépendance de l'économie actuelle à la biodiversité. Mais cette biodiversité tend vers la dégradation. Ainsi parle-t-on de l'émission des gaz à effet de serre, la détérioration de la couche d'ozone, au-dessus de l'Antarctique, du réchauffement climatique, de l'effondrement de l'océan glacial.

L'effet de serre "*est un phénomène géophysique par lequel les couches inférieures de l'atmosphère retiennent les radiations infrarouges, augmentant de ce fait la température de l'air au voisinage du sol*" (F. RAMADE, 1993 p.611). Il provient de la présence dans l'air de divers gaz qui absorbent, les radiations infrarouges (CO₂, H₂O...) En bref, cette absorption des radiations calorifiques s'appelle "**effet de serre**" ou "**green house effect**".

Pendant la période glaciaire (20.000 ans) cette teneur n'était que 190 ppm. Mais depuis la fin de cette période jusqu'à l'heure actuelle, elle connaît un accroissement continu. En 1991, par exemple, cette concentration atteint 355 ppm.

Les causes anthropiques de cet accroissement sont entre autres: l'émission excessive des gaz à effet de serre ce qui entraîne la détérioration de la couche d'ozone, **la destruction des forêts tropicales...**

La couche d'ozone, c'est une couche de molécule d'ozone (O₃) qui protège la vie contre les effets nocifs du rayonnement ultraviolet. Cette couche se situe dans la stratosphère, à une altitude variant entre 17 et 25km. L'ozone absorbe la majeure partie des rayons ultraviolets les empêche ainsi d'atteindre les organismes de la biosphère. On constate que depuis 1975, l'épaisseur de la couche d'ozone diminue. En 1985, les scientifiques comme Forman et Gardiner et Shanlin (S. FAUCHEUX, J-F NOEL, 1990 , p 23) ont découvert qu'au-dessus du continent Antarctique, il y a une baisse saisonnière de l'ozone au cours du mois d'octobre. Toutefois, la destruction de l'ozone et la dimension du trou ont augmenté constamment depuis et le trou s'étend jusqu'au-dessus des régions méridionales de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Amérique du sud.

La destruction de l'ozone atmosphérique, dans les pays développés résulte principalement de l'accumulation des chlorofluorocarbones (CFC) de la substance utilisée, dans certains procédés industriels. Alors que la déforestation reste une manifestation majeure de la dégradation de l'environnement à Madagascar. C'est la **disparition des forêts tropicales**.

La problématique principale de l'environnement à Madagascar est régie par deux facteurs:

Les facteurs anthropiques:

Selon Madagascar Action Plan ("Engagement" 7, Défi 2, p. 100) la superficie totale de forêts et de zones humides de Madagascar est de 9.000.000 ha. Mais on constate que, comme dans le reste du monde, notre environnement est menacé.

L'utilisation des combustibles ligneux constitue une des principales causes. Elle s'explique tout d'abord par le déficit en matière d'énergie. Le taux de couverture des communes en branchement électrique à Madagascar est de 4% en 2005 selon MAP (Engagement 2, Défi 4). L'exploitation de la forêt à Madagascar est essentiellement destinée à couvrir les usages domestiques. On peut dire que les forêts fournissent la totalité des besoins en énergie domestique dans les zones rurales. 68% des communes enquêtées (**annexe, tableau 1**) déclarent que les forêts publiques représentent leur source d'énergie, c'est-à-dire charbon de bois et bois de chauffe.

L'utilisation de combustibles ligneux est l'un des facteurs de dégradation des forêts comme **la pratique de tavy par les feux de culture**

Deux réalités s'imposent à cela : la première, c'est l'insuffisance de bas fond cultivable et la seconde s'explique par l'utilisation des techniques agricoles sans culture intensive.

Par définition, *le "Tavy"* est une mode de culture sur-brûlis qui consiste à défricher, puis, brûler les végétaux qui couvrent la surface à cultiver et ont y faire le semis-direct. C'est pour cela qu'on l'appelle aussi culture itinérante ou culture extensive.

Les feux de culture constituent une étape de la pratique de Tavy. En procédant de la sorte, on obtient des cendres des animaux et des végétaux qui forment l'humus. Ces résidus des matières organiques sont transformés par l'action de bactérie et de mycètes. C'est pourquoi, il est très fertilisant. Une étude a été menée (INSTAT et FOFIFA 2001) sur la principale raison perçue des feux de brousse au niveau des communes à Madagascar (cf. annexe tabl. 2). On a pu constater que l'accident dû au tavy (22%) constitue la deuxième cause importante des feux après le besoin en énergies sur la Côte- Est .

Il est incontestable que les bœufs à Madagascar sont au centre de toute la civilisation. L'élevage de troupeau de bœuf se fait sur parcours extensif. Ce qui nécessite du pâturage assez large. Ce sont les **feux pour le renouvellement des pâturages**

En outre, **les feux sauvages** dans les provinces où il y a les actes de "dahalo" (vol de bœufs) sont fréquents. Les voleurs de zébus utilisent les feux pour se protéger contre la population qui se lance à leur poursuite. Ou à l'inverse, la population met les feux aux forêts car ces feux leur permettent de mieux apercevoir les dahalo . En conséquence, les feux les aident à se protéger contre les attaques imminentes de ces dahalo. Au niveau du pays tout entier, 7% des communes ont avancé cette raison (cf. annexe tabl.2). Ce pourcentage est élevé dans les provinces qui sont les plus touchées par le fléau de l'insécurité comme Mahajanga (13%) et Toliary (8%).

Le facteur naturel

De par sa situation géographique et son environnement naturel et physique, Madagascar subit fortement les aléas du passage périodique des cyclones.

On entend par " cyclone" les tourbillons de mauvais temps qui se forment au-dessus des mers chaudes. Les cyclones tropicaux ne peuvent se former que lorsque l'eau des océans

atteint 27° C(Faucheux et Noël, 1990, p 36). La saison cyclonique correspond toujours à l'été local: de décembre à avril dans l'Océan Indien.

Madagascar se situe dans l'hémisphère sud, dans la Tropic de Capricorne et juste au-dessous de l'Equateur. En principe, le cyclone s'éloigne de l'Equateur et va s'approcher des Tropiques. Ainsi parle-t-on des cyclones tropicaux. Le mouvement tourbillonnant des cyclones leur est donné par une force naturelle appelée: force de Coriolis. Cette force dévie les mouvements des vents vers le Tropic de Cancer dans l'hémisphère Nord et vers le Tropic du Capricorne dans l'hémisphère Sud. Car l'Equateur est une zone où la force de Coriolis est nulle.

Ensuite, Madagascar dispose d'une faune et d'une flore uniques au monde. Mais, actuellement l'écosystème côtier est en danger permanent sur presque toute l'Ile. De même, "*la lettre de politique environnementale*" annonce que, "*la zone côtière, particulièrement les zones récifales et les mangroves subissent de nombreux impacts dus à une forte concentration des activités économique (pêche, agriculture, élevage, tourisme, urbanisme)*"(p.06). La dégradation de ces zones marines et côtières résulte de la **dégradation des bassins versants**.

Le couple "eau/ sol" est à la base du concept du bassin versant, c'est-à-dire d'un espace géomorphologique dans lequel l'eau avec sa dynamique conditionne l'état de l'environnement. La dégradation et notamment l'érosion hydrique du sol, sont toujours aux aguets dans tous les bassins versants. Alors **la dégradation du bassin versant** est la suite de l'érosion, des feux de brousses et de la déforestation. L'accumulation des particules fines, d'aliments et de sables dans les fonds des rivières entraînant le débordement en cas de pluviométrie excessive. L'approche du bassin versant tient compte de la spécificité biophysique et du fait que le processus hydrologique qui affecte le périmètre irrigué y prend naissance.

Bref Madagascar a souffert de tous ces malaises depuis déjà longtemps. Des solutions ont été apportées pour éradiquer cela par la mise en œuvre des actions du Plan d'Actions Environnementales ou PAE.

C'est justement pour étudier et comprendre les efforts que notre pays, Madagascar, a déjà entrepris pour sauvegarder l'Environnement qu'on a choisi le thème: "*Analyse de la Lettre de Politique Environnementale par rapport à la Charte Environnementale*". Car ce thème nous permet de voir les états de l'environnement de la Grande Ile.

Tout d'abord, l'environnement est "*l'ensemble de milieu naturel et artificiel y compris le milieu humain et les facteurs sociaux et culturels qui intéressent le développement national*" (cf. *charte de l'environnement (CE) article 2*).

La problématique va s'élaborer comme la concrétisation de la Charte de l'Environnement par l'intermédiaire de la Lettre de Politique Environnementale.

D'abord, par le fait que la Lettre de Politique Environnementale introduit, auprès des partenaires techniques et financiers de Madagascar en matière de l'environnement, les Programmes Environnementaux. Ensuite parce qu'elle décrit les efficacités de ces programmes. C'est pourquoi l'analyse sera essentiellement appuyée sur une documentation. Car cela nous permet d'explicitier les idées importantes tirées de ces deux documents principaux et par la suite les illustrer avec des exemples concrets.

La lettre de politique Environnementale dresse l'ordre de priorité pour toutes les actions environnementales. Elle trace les démarches à suivre pour atteindre l'objectif. Dans ce sens, elle constitue la réponse "*aux soucis politiques et aux soucis opérationnels*" de toutes les actions environnementales. Elle s'occupe donc de l'aspect technique, de la réalisation de la Charte.

La Charte de l'Environnement Malagasy est régie par la loi n°90 033 du 21 décembre 1990. Elle contient les différents "*principes généraux et les dispositions traduisant en termes opérationnels et dans le cadre du développement global de Madagascar, la politique national de l'environnement.*" (CE p7).

Elle se nourrit des données permanentes de l'environnement à Madagascar.

Analyser "la Lettre de Politique **Environnementale**" par rapport à la "Charte de **Environnement**", c'est réconcilier ces deux documents en détectant les éléments qui les constituent. Ce faisant, on a relevé les éléments essentiels de l'un et l'autre des documents. C'est-à-dire, on a résumé d'abord chacun de ces deux documents avant de procéder à l'analyse.

Pour ce faire, la première partie de ce travail essaie d'apporter une analyse de la Lettre de politique. Quant à la seconde, nous allons détecter la cohérence de la Lettre de politique **Environnementale** avec la Charte de l'Environnement. Ceci dit, nous allons évoluer en deux temps bien distincts.

Chapitre 1 : ANALYSE DU CONTENU DE LA LETTRE DE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La Lettre de Politique Environnementale est un document qui tente de répondre aux soucis politiques et aux soucis opérationnels du programme PE III. Pour ce faire, elle trace une vision claire, énumère les priorités définies par le gouvernement et définit les stratégies ou modalités d'intervention. C'est en ce sens qu'elle est prise comme document référentiel en matière de protection de l'environnement du point de vue pratique.

Il faut relever les principaux points qui constituent cette lettre de politique Environnementale: à savoir.

1-1. Les enseignements tirés des dix années de mise en œuvre du plan d'Action Environnementale (PAE)

Sur le plan juridique: création des institutions nationales.

- Cas de l'Office National pour l'Environnement :

L'Office National pour l'Environnement (ONE) peut être considéré comme un des composants essentiels dans l'exécution de la politique de l'environnement. Avant de voir son fonctionnement et ses rôles dans cette politique, il est nécessaire d'abord de saisir la dynamique environnementale malgache.

Initialement, c'est le décret n°90 666 du 21 décembre 1990 qui a créé et organisé l'ONE. Mais plusieurs modifications ont été apportées à ce décret initial selon l'état d'avancement du Plan d'Action Environnemental (PAE). Ces modifications portaient essentiellement sur les attributions de l'ONE et les désignations des ministères de tutelle.

Ainsi, en 1990, l'ONE devait "*promouvoir une législation environnementale et définir un cadre global de gestion de l'environnement*". En 1995, avec la mise en place effective de la législation environnementale, l'ONE n'aura plus qu'un rôle d'appui à la promotion de celle-ci.

C'est un établissement public doté de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie administrative et financière. L'ONE a pour missions principales d'amener à "niveau acceptable" à tout point de vue l'équilibre environnemental d'une région ou d'un site donné et de mettre en place une structure durable de protection et de gestion de l'environnement par la population.

Sur le plan technique: La mise en œuvre des actions directes

▪ *Cas de MECIE :*

En 1999, le décret, n° 99 954 du 15 décembre 1999 relatif à la Mise En Compatibilité des Investissements avec l'Environnement a été adopté. C'est la MECIE

Sa mission principale est d'intégrer les dimensions environnementales dans les politiques de développement économique sectoriel et global du pays. Elle assure, en synergie avec toutes les entités concernées, la prise en compte de l'environnement dans les activités de développement économique.

Elle assure également la mise en place d'un cadre juridique cohérent relatif à la réglementation du problème environnemental à Madagascar. La MECIE s'attèle à appliquer les stratégies et techniques liées à la mise en compatibilité des investissements avec l'environnement, dans ses aspects préventifs et dans les mesures de mise en conformité.

Et enfin , la MECIE s'occupe aussi de résoudre les préoccupations environnementales majeures autour des thèmes tels que l'eau , l'air , les sols . Plusieurs politiques environnementales ont été élaborées dans certains secteurs économiques: les industries , les mines et énergie , le tourisme , les transports et enfin dans les activités de pêche et

d'aquaculture. Désormais les études d'impacts préalables deviennent incontournables. Car le décret MECIE est un instrument juridique qui oblige les investisseurs publics et privés de procéder à une étude d'impact environnemental surtout lorsque ces investissements sont susceptibles de nuire l'environnement. Dans le cadre de la gestion de pollutions, une stratégie nationale de gestion des déchets a été élaborée de même que des projets de norme et de valeurs limites sur les rejets industriels. Dans l'objectif de réduire les pollutions de l'air dues aux utilisations de véhicules motorisées, un arrêt interministériel n° 694/2000 du 11/07/2000 réglementant les émissions de gaz d'échappement de véhicules a été élaboré.

Prenons par exemple le cas d'une Société Anonyme dénommée QMM. C'est une société minière qui appartient à une filiale de Rio Tinto (Société minière du Royaume Uni et d'Australie) et au gouvernement Malagasy installée à Fort-Dauphin. Car son projet est d'une grande envergure et il y aura certainement des impacts sur la zone d'exploitation et ses environs. Afin de se conformer à la réglementation en vigueur, QMM S.A a élaboré une étude d'impact sociale et environnementale de son projet d'exploitation minière pour pouvoir extraire de l'Ilménite.

1.2 Engagements du gouvernement en matière de l'Environnement

Sur le plan multilatéral

Augmentation de la surface des aires protégées

La décision relative aux engagements du gouvernement de Madagascar dans cette Lettre de Politique Environnementale émane du V^{ème} Congrès Mondial sur les Parcs Nationaux de Durban (Afrique du Sud), du 08 au 17 septembre 2003. Dans ce contexte international, Madagascar, par la déclaration du Président Marc Ravalomanana, a décidé de tripler la superficie des Aires Protégées, c'est-à-dire de 5 millions d'hectares dans les cinq prochaines années. Pour ce faire alors, il faudrait créer des parcs marins, nouveaux parcs nationaux terrestres, nouvelles aires protégées.

Définition

On entend par aires protégées des zones délimitées afin de protéger et de préserver la biodiversité unique de Madagascar. Elles peuvent être uniques ou aquatiques et renferment bien une faune et flore endémiques de Madagascar.

A Madagascar, on distingue trois catégories d'aires protégées:

Les Parcs Nationaux (PN) où les visites sont réglementées.

les Réserves Naturelles intégrales(RNI) où les visites sont interdites pour y protéger la faune et la flore

Et les réserves Spéciales (RS) qui sont créées pour préserver les écosystèmes ou protéger certaines espèces.

Les aires protégées peuvent également renfermer des sites historiques, culturels ou culturels. Des gens vivent aux alentours des aires protégées qu'on appelle "zones d'occupations contrôlées". Ils participent à la protection de ces aires. Il est indispensable de conserver et de valoriser ces espaces car ils représentent une motivation pour les touristes qui veulent visiter Madagascar.

C'est dans cette perspective que l'Etat a créé les PNM-ANGAP ou Parcs Nationaux de Madagascar-Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées. Cette association gère le réseau actuel de 46 Parcs Nationaux, Réserves Spéciales et Réserves Naturelles Intégrales.

Extension des zones humides

Tout d'abord, le 02 février 1971, les représentants de 18 pays se sont réunis dans la petite ville de Ramsar, en Iran pour signer la Convention des zones humides, plus généralement connue sous le nom de "Convention de Ramsar". Ces zones humides servent de refuges pour de nombreuses espèces endémiques de poissons, d'oiseaux et des plantes aquatiques. Elles sont constituées de lacs, de rivières, de marécages, de mangroves, des récifs coralliens et lagons.

Le 25 septembre 1998, Madagascar devient le 113^{ème} membre de la Convention de Ramsar avec la reconnaissance, d'abord, de deux sites : le lac Tsimanampetsotsa dans l'ex-province de Toliary et le Complexe des quatre lacs de Manambolomaty (lacs d'eau douce d'Ankerika, de Soamalipo, de Bafotaka qui forment Andranobe ; et le lac d'eau

saumâtre d'Antsamaka) à 300 km à l'Ouest d'Antananarivo (dans la région d'Antsalova).

Le lac Tsimanampetsotsa est situé à 96 km de Betioky Atsimo. Sa superficie intégrant la zone située à l'ouest du lac est 45 604 ha. Le lac proprement dit (43 200 ha) mesure 20 km de long sur 3 km de large. En période de pluie, sa profondeur atteint 4m. La température moyenne y est de 24° C. Il abrite une variété de faune endémique comme le *Typhleotris Madaagascariensis* (poisson aveugle) vivant dans les grottes du plateau calcaire entre Tsimanapetsotsa et Itampolo. Il abrite aussi de flore endémique: végétation de type bush épineux du sub aride malagasy. On y trouve, par exemple, le *Phoenicopterus ruber antiquorium* ou flamant rose...

Ce complexe de quatre lacs Manambolomaty est appelé aussi "ranovory". Ces lacs couvrent quelque 7 491 ha dans l'ex province de Mahajanga dans le centre ouest de Madagascar, non loin d'antsalova. Ils constituent un habitat par excellence pour certaines espèces endémiques de notre faune. Entre autres, le "rere " ou tortue de d'eau douce (*Erymnochelys madagascariensis*); le "mireha" ou sarcelle de Bernier (*Anas berieri*), qui n'a d'endroit de mue connu que ce site;les "ankoay", ces aigles pêcheurs ou pygargues de Madagascar (*Haliaeetus vociferoides*).

Plus tard, lac Alaotra situé à 750m d'altitude est le site le plus vaste de l'Afrique couvre 22.000 ha. Avec les zones de marais attenantes, sa surface atteint 35000 ha. Il est peu profond avec une moyenne de deux mètres. L'eau du lac est fortement chargée de sédiments à cause de l'érosion intense des bassins versants. Le milieu originel est menacé par la riziculture, le drainage et le braconnage généralisé. C'est un site important pour l'avifaune aquatique de l'Est et des hauts plateaux, et en particulier pour le grèbe de delacour (dit aussi d'Alaotra) "Tachybaptus rufolavatus" et le fuligule de Madagascar, "Aythya innotata", deux espèces endémiques dont l'aire de distribution est limitée au lac Alaotra, et qui sont au seuil de l'extinction. Tout comme le poisson "Besisika" à cause d'une surexploitation des ressources naturelles, le "Bandro" ("Alaotran Gentle Lemur") et

"onjy", canard plongeur presque disparus à cause de l'ensablement de l'habitat dû à l'érosion des bassins versants.

Reconnaissance internationale de certaines aires protégées:

C'est en ce sens que le Ministère de l'Environnement, représentant le Gouvernement Malagasy a proposé sur la liste du Patrimoine Mondial les trois ensembles d'aires protégées (les forêts humides de l'Est, les forêts sèches de l'ouest et Sud-ouest et les aires protégées marines et côtières) en janvier 2005. Et le 31 janvier 2006, le dossier de nomination des "Forêts humides d' Antsinanana de Madagascar" a été officiellement déposé au centre du Patrimoine de l'Unesco. Ces Forêts humides représentent six parcs nationaux: Marojejy, Masoala, Zahamena, Ranomafana, Andringitra et Andohalela.

Le 27 juin 2007 dernier, lors de la 31^{ème} session du Comité du Patrimoine en Nouvelle Zélande , le dossier de Madagascar a fait l'unanimité pour la valeur universelle et exceptionnelle des sites proposés . Désormais, les Forêts humides de l'Atsinanana ont été inscrites au Patrimoine Mondial. Car elles sont des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours de l'évolution et le développement des écosystèmes et contenir les habitats les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation de la biodiversité.

Adhésion de Madagascar à plusieurs conventions internationales

▪ Sommet Social Mondial, Copenhague, 1995

C'est un Sommet qui s'est tenu en mars 1995. A l'occasion de ce Sommet, on a insisté sur le "développement social". Car le développement social est indissociable de la Démocratie. Et le respect de Droit de l'Homme implique la participation de la société civile, notamment par le dialogue entre partenaires sociaux.

- Le Protocole de Kyoto:

Dans le contexte d'atténuation des gaz à effet de serre, le Protocole de Kyoto, un accord conçu dans le cadre de la convention cadre sur le changement climatique, prévoit l'utilisation de mécanisme de marché pour minimiser les coûts des efforts d'atténuation. Le principal gaz à atténuer est le gaz carbonique (CO₂). Ainsi des marchés sont créés à travers le monde selon lesquels les investisseurs achètent des crédits de carbone atténué. Le mécanisme de développement propre, un des instruments prévu par le protocole de Kyoto, est un outil reconnu par plus de 170 pays du monde pour promouvoir le transfert des technologie moins polluante des pays industriels vers des pays en voie de développement.

- Déclaration du Millénaire en 2000

La déclaration du Millénaire est l'une, parmi les nombreuses Conventions, que Madagascar a signé. Comme tous les pays membres de l'Organisation des Nations Unies, Madagascar a souscrit à la Déclaration du Millénaire adoptée par les chefs d'Etats et de Gouvernements du monde entier lors du sommet du Millénaire à New York en septembre 2000. Il s'agit d'une feuille de route, pour la première fois, pour la réduction de la pauvreté. L'ensemble de ses objectifs, accompagnés de leurs cibles et indicateurs, sont, depuis, connus sous le nom Objectifs de Millénaire pour le Développement (OMD). L'OMD permet de centrer toutes les activités visant le développement sur l'HOMME surtout la protection de l'environnement. C'est le nouvel ordre humain international.

1-3 Vision pour 2015 comme perspective d'avenir de notre environnement

La bonne utilisation des ressources naturelles:

. **Le développement durable:** Forgé dans les années 80 à partir des termes anglais sustainable development, il désigne une forme de développement économique respectueux de l'environnement, qui a pour objectif " un développement qui répond aux besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".

Depuis la conférence de Rio1992, le développement durable est reconnu comme un objectif prioritaire par la communauté internationale. Mais comment y parvenir, avec quelles politiques, selon quels principes économiques?

Le développement durable fait appel à la protection de ressources naturelles. D'où l'objet du septième point des Objectifs de Millénaire pour le Développement : "Assurer la durabilité environnementale". Comment cela va se faire?

Une population croissant plus vite que sa production alimentaire se répercute sur l'environnement. La Banque Mondiale (juillet 1988) annonce que la population de Madagascar s'accroît à un taux annuel de 3%. Pour satisfaire la consommation intérieure, en l'absence d'une baisse de fécondité, il faudrait que les productions vivrières s'accroissent annuellement de 3,5% d'ici à 2015.

La comparaison du taux de croissance démographique et de celui de la production alimentaire, indique donc le formidable défi lancé à Madagascar pour atteindre la sécurité alimentaire. Il serait irréaliste de penser que la croissance de la production alimentaire pourra seule combler le déficit qui se creuse, sans aborder le problème de la croissance démographique.

Valorisation des déchets (industriels, ordures ménagères, etc.)

La valorisation des ordures crée des activités génératrices de revenu comme:
Création d'emploi et la vente des produits réutilisables. Elle entraîne aussi une réduction des déchets éparpillés. Ce qui résout partiellement le problème de surexploitation des véhicules, constaté dans nos pays (cas d'Antananarivo). La collecte des déchets à domicile contribue à l'éradication des dépôts sauvages. Par conséquent, la quantité d'ordures jetées dans les canaux d'évacuation sera réduite automatiquement.

La mise en marche d'une usine de traitement de déchets a un impact positif sur l'environnement. La fabrication de composts (constitue le premier mode de traitement technique imaginé pour réduire le volume des déchets en valorisant le contenu par la production de compost) contribue au mieux être social à travers les produits biologiques fournis aux agriculteurs. Jusqu'à présent, le compostage reste la meilleure forme de valorisation de fermentescibles.

Le recyclage et la valorisation sont des procédés nouveaux qu'il faudrait inclure dans la gestion de déchets de la ville. Malgré le fait qu'actuellement rien ne se fait en matière de déchets, il y a lieu de penser à ces procédés de recyclage et de valorisation en mettant en place de véritables filières spécialisées d'une manière spécifique dans la valorisation (de papier, verre, ou plastique).

- Les papiers et cartons:

Ils sont mélangés avec l'eau, et on obtient des fibres des papiers débarrassés des impuretés et des encres. La pâte est ensuite essorée, puis égouttée et séchée dans des chaufferies. Après traitement final, des bobines de papier recyclées sont prêtes à l'utilisation.

- Les verres cassés et les bouteilles

Les bouteilles entières sont séparées du verre cassé. Elles peuvent être ensuite réutilisées directement pour la mise en bouteilles de boissons. Le verre cassé en vrac est débarrassé de ses impuretés puis broyé en tous petits morceaux. Ces derniers sont fondus à 1550°C en même temps que les matières pour fabriquer le verre.

Conscientisation sur l'intérêt touristique de l'endémisme dans un pays

Madagascar est, par ses richesses en biodiversité, une destination reconnue sur le marché pour le tourisme de découverte et de nature. C'est un sanctuaire de la nature. Il offre une grande variété d'écosystèmes. Actuellement notre Ile possède en terme d'endémicité, 204 espèces d'animaux, 250 espèces de reptiles, 150 espèces d'amphibiens, 64 espèces de lémuriens. Ces animaux vivent parmi les différents types de d'orchidées et de palmiers. 7 espèces de baobab sur 8 dans le monde sont présentes à Madagascar.

C'est ainsi que on a mis en place l'Office National de Tourisme, reconnu d'utilité publique par le décret n° 2004 –863 du 17 septembre 2004. C'est une plateforme de concertation des opérateurs privés et assurant l'interface entre l'administration et le secteur privé. Sa mission est d'assurer la Madagascar par l'amélioration de l'image de Madagascar. C'est pourquoi cet Office opte actuellement pour une orientation éco touristique et tourisme durable en favorisant les visites des sites naturels. C'est ce qu'on appelle "tourisme solidaire", un tourisme responsable, qui se soucie de l'impact social, économique et surtout écologique du voyage sur le pays d'accueil.

Les parcs nationaux apportent des bénéfices à la société de plusieurs manières.

Par leurs fonctions écologiques, les parcs nationaux offrent des services récréatifs aux visiteurs et aident le pays à générer des devises de la part des touristes étrangers. Actuellement, 15 parcs nationaux sont accessibles aux visiteurs dont le parc national de Mantadia. Ils sont aménagés en lieux de loisir, de détente et de découvertes, dans le respect de la biodiversité et de l'environnement.

Sur le plan scientifique pour la pharmacopée, Madagascar offre de nombreuses plantes, par exemple: canarium Madagascariensis Boivini, du nom vernaculaire "Ramy" famille de Burséracées et Haronga Madagascariensis choisie dont le nom vernaculaire "Harongana" famille de Hypericacées)...

Bref, la lettre de politique environnementale sert aux nationaux en tant que document référentiel en matière de gestion de l'environnement à Madagascar. Tandis que la charte de l'Environnement Malagasy, contient les principes généraux et les dispositions traduisant en termes opérationnels et dans le cadre du développement global de Madagascar, la politique nationale de l'environnement. Donc, les deux sont essentiels pour protéger et gérer les ressources naturelles. Mais en quoi ils se complètent?

Chapitre 2 : COHERENCE DE LA LETTRE DE POLITIQUE DU GOUVERNEMENT AVEC LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT MALAGASY

La "lettre de politique" puise ses fondements de "la charte de l'environnement" malagasy et réaffirme les engagements du gouvernement de Madagascar de mener les actions environnementales pour un développement durable au profit de la population malagasy.

En générale, l'idée globale de "la lettre de politique Environnementale " ainsi que "la Charte Environnementale ", est de participer et gérer l'initiative, améliorer l'environnement pour mener à des stratégies dynamiques à travers des moyens avec les partenaires. Elles sont essentielles pour stabiliser voir même réduire la dégradation de la biodiversité.

La Lettre de Politique Environnementale donne une vision claire des objectifs poursuivis et élabore les stratégies et modalités des interventions pour avoir une efficacité escomptée en matière de protection. Alors que la Charte de l'Environnement représente un ensemble cohérent des règles générales et des principes d'orientations devant inspirer toute la législation de l'environnement. Cette législation comprend aussi bien les textes d'organisations, les lois, les règlements et les instructions aux recommandations propres à l'environnement. Ses lois ou règlements ont un lien (direct ou indirect) avec la protection des ressources naturelles et avec le concept général: "*environnement/développement*". La Charte décrit tous les articles qui constituent les principes fondamentaux de l'environnement. Elle ne se limite pas uniquement à la protection et à la sauvegarde de l'environnement. "*Elle est inséparable des actions pour le développement économique et social durable*" (CE p. 9)

En fait, la Charte s'occupe de l'aspect juridique des préoccupations environnementales quant la Lettre de politique Environnementale tente de répondre aux soucis opérationnels.

Leurs complémentarités s'élaborent comme suit:

2.1 L'environnement, préoccupation éternelle de Madagascar

La sauvegarde de la terre ancestrale et de forêt est un sujet sur le quel les anciens souverains Malagasy ont toujours proclamé des mesures coutumières. Dans ses Kabary, le roi Andrianampoinerina a déjà énoncé les règles pour protéger les ressources naturelles et pour limiter l'exploitation. Ainsi il a interdit de couper plus de bois que nécessaire pour les besoins quotidiens. Il a aussi prohibé les incendies forestiers. En 1891 le code de 305 articles renforce ses mesures de gestion et protection de ressources naturelles.

Durant la colonisation, ces efforts ont été maintenus et renforcés avec l'adoption du décret du 31 décembre 1927 portant création des réserves naturelles à Madagascar. Ces aires peuvent être classées en réserves, parc nationaux ou stations forestières, selon leur importance écologique. En plus, pour une gestion rationnelle des espaces de production, les cultures itinérantes ont été réglementées.

Depuis l'indépendance, les actions en faveur de l'environnement n'ont pas cessé de se développer. Plusieurs conventions internationales relatives à la protection des ressources naturelles ont été signées et ratifiées par Madagascar. Mais malgré toutes ces mesures prises, la dégradation de l'environnement continuait. Après des années de recherches et de réflexion, la Politique Nationale de l'Environnement a été élaborée pour continuer la lutte contre la destruction de la nature. Cette politique a pour cadre général la Charte de l'Environnement Malagasy adoptée en 1990.

De la Charte de l'Environnement au Programme Environnemental III (PE-III)

La Charte de l'Environnement Malagasy a été adoptée en 1990 avec la loi n°90 033 du 21 décembre 1990. Par définition, la Charte est un document de références en ce qui concerne la conception, l'exécution de ses grandes lignes de la Politique Nationale de l'Environnement (PNE). La Charte contient les principes généraux et dispositions qui servent de base aux actions de protections et de promotion de l'environnement. Alors que

la Politique Nationale de l'Environnement (PNE), c'est "*l'ensemble des mesures qui déterminent les orientations des actions de protection de l'Environnement*". (CEM p 9).

L'objectif primordial de cette politique est la réconciliation de la population malagasy avec son environnement. C'est le fondement du développement durable. Afin de pouvoir réaliser cette PNE, on a mis en place le Plan d'Actions Environnementales (PEA) . En fait, c'est la traduction en actions concrètes des grands principes énoncés dans la Charte Environnementale Malagasy (CEM).

En somme, le PAE se fait sur une période de 15ans. Il est reparti en trois phases de programmes quinquennaux appelés "Programme Environnemental" : La première phase, de ce Programme Environnemental (PE-1) a débuté en 1991. Il a été prolongé jusqu'en 1997. C'est un programme de démarrage du PAE. Sa mission principale était de mettre en place les outils du PAE. Exemple: Cadre institutionnel

Le PE-II, le programme environnemental dans sa phase, a commencé en 1997 et qui devrait être fini en 2002. Ces objectifs étaient d'optimiser les acquis du PE-I et de faire plus d'actions sur le terrain. Et dans le contexte de l'autonomie de provinces, il détermine les rôles respectifs de l'Etat, des collectivités territoriales décentralisées et des autres entités comme les associations et organismes non-gouvernementaux dans la mise en œuvre du PAE.

Et, la troisième et la dernière phase, comme nous l'avons dit précédemment, le PE III, a été démarré en juin 2004 et sera clôturé en juin 2009. Elle cherche à cultiver, chez tous les citoyens, le réflexe environnemental dans toute la vie pour la gestion de l'environnement ne s'éloigne pas de la vie quotidienne.

Avec l'adoption en 1990 de la charte de l'environnement, dans toute l'Afrique, Madagascar en était le premier, une nouvelle étape a été franchie.

Par rapport à tout ce qu'on a vu, la "lettre de politique Environnementale "du gouvernement malagasy puise son fondement à la charte de l'environnement malagasy en tant que cette dernière constitue un document référentiel.

2-2 Programme Environnementale Phase III, comme dernière étape du PAE

Description du Programme Environnemental Phase 3

Le programme Environnement dans sa troisième phase est un programme quinquennal (de 5ans) qui a été démarré en juin 2004. Par conséquent, il va prendre sa fin en juin 2009. En terme de défis dans la pauvreté, la contribution de l'environnement consiste plus particulièrement en l'amélioration des conditions de vie des pauvres à travers l'utilisation durable des ressources naturelles et en l'internalisation des dimensions environnementales dans la politique globale de développement et les politiques sectorielles.

Il cherche la coordination de la lutte contre les pollutions afin de préserver l'intégrité environnementale dans la politique globale de développement et les politiques sectorielles.

La préservation des fonctions essentielles en matière d'environnement constitue également un aspect tout aussi important. En effet, les fonctions environnementales telles que la fonction écologique, de régulation hydrique, climatique, la fonction de conservation des eaux et de sols et la fonction production (levier du développement durable) sont capitales pour Madagascar, pays à vocation essentiellement agricole.

Le Programme Environnemental phase III cherche tout d'abord à faire adopter et approprier par la population des zones d'intervention des modes de gestion durable des ressources naturelles renouvelables et de conservation de la biodiversité. Ensuite, il assure la pérennisation au niveau national de la gestion des ressources naturelles et environnementales.

Pour sa réalisation :

- Les écosystèmes forestiers (naturels et artificiels) les zones humides et les réserves d'eau sont gérés de manière durable;
- Les écosystèmes sensibles de Madagascar sont conservés et valorisés au niveau des aires protégées et de sites de conservation;
- Les potentialités des écosystèmes marins et côtiers sont gérées de manière durable;
- Un changement de comportement positif vis-à-vis de l'environnement est observé;
- Les bases de financement durable d'actions de gestion des ressources naturelles et de l'environnement sont établies;

Les aspects financiers du Programme constituent l'incohérence

Le programme PE-3 a un financement prévisionnel de 150 millions US\$ dont 49 millions de dollar américain sont des dons et 29,9 millions US\$ comme contrepartie du Gouvernement Malagasy. Les partenaires financiers de l'IDA sont : Fonds Mondial sur l'Environnement (FME) pour 9 millions de dollar américain (US\$).

Autres financements : 72.6 millions US\$ (PNUD, USAID, Union Européenne, Allemagne, France, WWF, CI, WCS, Japon...)

Ce financement constitue un risque majeur à la réalisation du PE-3. Car, il n'a pas été fait selon la priorité du Programme mais selon les intérêts des bailleurs de fonds. C'est pourquoi il est nécessaire de chercher de nouveaux revenus. D'ailleurs, le défi de la pérennisation financière pour l'environnement est mis en évidence dans la Charte de l'Environnement de 1990 dans sa partie qui décrit les objectifs et les suppositions pour la troisième phase du Plan d'action Environnemental.

La lettre de politique Environnementale à la page 13 décrit les points suivants qui traduisent le progrès en matière de gestion de l'environnement:

La qualité de vie est caractérisée par la facilité d'accès aux ressources naturelles telles que :eau, sols, forêts,...pour subvenir aux besoins de survie de la population.

La disposition à moindre coût de ces éléments vitaux, procurerait le bien-être nécessaire à la population pour lui permettre d'exercer ses fonctions de production.

Une appropriation de la conservation de l'environnement dans tous les domaines à tous les niveaux: acquisition du réflexe environnemental, abandon de pratiques culturelles et socioculturelles qui n'accordent pas de valeurs aux facteurs de productions et aux ressources naturelles intégrant la dimension environnementale.

La pérennisation effective de la gestion des ressources naturelles est acquise au niveau national. Sur ce point, la Charte avance la notion suivante: "*A la fin du PE-III, les actions environnementales devraient se faire de manière automatique et naturellement gérées et générées par les collectivités de bases, les ministères, les ONG, etc....*"

Ensuite, la Charte évoque la stratégie qui devra accompagner cet objectif: "*Les programmes du PE-III devront être élaborés de façon telle que les acquis du PE-I et PE-II soient consolidés au niveau de ces programmes dont l'objectif serait la pérennisation des opérations*".

Bref, les deux documents ont le mêmes objectifs. Leur but est de compléter d'abord, puis ultérieurement remplacer les ressources extérieures. Comme:

- Les droits divers associés avec le tourisme:

Les droits touristiques à Madagascar ont un potentiel élevé comme source de fonds pour gérer l'environnement. Le nombre de touristes internationaux à Madagascar est prévu continuer à augmenter en parallèle avec le développement économique du pays. Il existe au sein de cette catégorie des formes multiples pour concevoir des droits touristiques:

Une redevance sur les billets d'avions

Les taxes sur les chambres d'hôtel

Les droits pour les activités spécifiques dans et autour des Aires Protégées...

- Les taxes et redevances environnementales.

Un exemple existe à Madagascar à travers la redevance de 1 Ariary/ litre de carburant vendu. Les instruments spécifiques suivants sont pris en compte pour la stratégie de financement du PE-3:

Une redevance environnementale sur les exploitations minières

Une redevance environnementale sur les exploitations forestières, de pêche

Une redevance environnementale sur les exploitations et prospections pétrolières

Une redevance environnementale sur les loteries

Une taxe sur les activités de bio-prospection

- La mobilisation du secteur privé local à travers les prêts et les dons.

Ces outils incluent les systèmes de crédit pour promouvoir les activités d'exploitation des ressources naturelles d'une manière durable.

2-3 Réconcilier l'Homme avec son environnement

Le Principe premier du Sommet de Rio de Janeiro (03-14 juin 1992) annonce : "*Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.*"

Inspirée de la Charte de Révolution Socialiste, la Charte de l'Environnement vise "*le développement de tout homme et de tout l'homme*" pour sauvegarder l'environnement.

Car l'homme est à la fois la principale victime et le principal facteur de la dégradation de l'environnement.

Par la suite, la lettre de politique, conçue à partir de résolutions du Congrès de Durban (2003) intitulé: "*Notre engagement mondial pour l'Homme et les Aires Protégées*" a mis l'accent sur l'Homme car il est au centre de toute la préoccupation environnementale.

Il est au centre parce que l'environnement englobe tout ce qui tourne autour de l'Homme, l'Homme lui-même en faisant partie. Et la tradition humaniste aussi l'exige "l'Homme est le maître et le possesseur de la nature". L'Homme en question se trouve dans une situation délicate à Madagascar: « dans l'extrême pauvreté". La pauvreté et ses multiples manifestations restent encore préoccupantes à Madagascar. D'où la dégradation spirale de l'environnement. Car le déséquilibre entre le niveau économique et la croissance démographique se confirme. Plus on est pauvre, plus on a beaucoup d'enfants et plus la dégradation de l'environnement s'accélère. L'indice de fécondité est de 5,4 alors que la croissance économique n'est que 4,6% en 2005 (**MAP p.008**).

L'impossibilité d'encadrer les enfants comme il faut, se maintient qui entraîne des exploitations irrationnelles de la biodiversité (braconnage, pratique incessante de tavy...). En conséquence, les rizières sont ensablées par l'érosion; les sauterelles en l'absence de nourritures attaquent les plantations de maïs, du riz... Ce qui aggrave encore la situation. Pour pallier à cette circonvolution, il faut réconcilier l'Homme, de par son niveau de vie économique, avec son environnement ;

2-4 Intégrer la politique de l'environnement dans le développement global du pays

Durant le soixantième anniversaire de l'ONU en 2005, on a constaté que le monde est en retard par rapport aux Objectifs de Millénaire pour le Développement (OMD). Cinq années ont été passées. 70% de la population mondiale sont encore pauvres. Encore le développement humain et durable s'avère loin d'être atteint. "*Le développement humain et durable*" consiste tout d'abord à intégrer l'homme dans son développement. Désormais, l'homme sera l'agent principal de son développement. Et ce développement doit concerner toute la vie de l'homme, tout ce qui tourne autour de l'homme.

Le concept du "*développement est durable*" relève du Sommet de la Terre (Rio 1992). Son quatrième principe précise: "*Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus du développement et ne peut être considéré isolément*". C'est-à-dire il émane de la protection de l'environnement. Quant au facteur Humain, la Déclaration de Millénaire le réintroduit dans le "*développement durable*".

Convaincu de cette théorie, le gouvernement malgache veut mettre en place en même temps et avec une interdépendance considérable les trois thème suivants: "ECONOMIE- SOCIAL- ENVIRONNEMENT". Sur ce système (structurel) repose le développement humain durable. Structure, parce que la défaillance de l'une affecte les deux autres. Cela nous permet de dire que les éléments qui constituent l'environnement doivent être gérés d'une manière rationnelle.

Sur le plan économique et social

Du point de vue économique et social, la situation de Madagascar est désastreuse. En 2001, près de 70% (85,1% en 2005) de la population malgache vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les taux de mortalités maternelles et infantiles restent élevés. Environ 7 personnes sur 10 n'ont pas accès à l'eau potable et 4 ménages sur 10 n'ont pas d'installation sanitaire. (Source: INSTAT, 2001)

Le premier réflexe qu'on doit avoir, c'est de reconnaître que l'économie comme le développement doit être transversal. Il s'étale dans tout le secteur qui existe.

En 2003, par exemple, le pourcentage de la population vivant avec moins de 2 USD par jour à Madagascar est de 85,1%; le produit intérieur brut (PIB) par habitant n'est que 309 USD (*cf. MAP, p 008*). Ce qui indique que Madagascar du point de vue économique, se trouve en dessous du seuil de pauvreté. Alors que le Droit au développement appartient à tous les peuples de tous les pays. Nous sommes donc dans l'obligation d'améliorer la situation économique du pays comme revendication de nos droits. C'est notre devoir. Et cette amélioration consiste en la conservation de l'environnement.

Il nous faut , par conséquent , intégrer la biosphère dans les pratiques de développement. Le progrès de la science en particulier les biotechnologies , ont confirmé

la dépendance de l'économie actuelle à la biodiversité. D'où l'expression: "développement soutenable" qui réclame une économie de l'environnement.

Pour J. PEZZEY, "le développement soutenable" est " la réponse à une impasse économique et écologique" (S. FAUCHEUX et J-F. NOËL,1990, p 97). L'impasse économique concerne les dettes de tiers-Monde. Après la déclaration du millénaire en 2000, par exemple, les pays industrialisés ont promis de verser les 0,7% de leurs produits intérieurs bruts (PIB) par an pour aider les pays en voie de développement. Seule la Suède respecte son engagement.

L'impasse écologique : Depuis le début des années 1980, les problèmes écologiques se multiplient dans les pays en développement (*rapport de la commission sur l'Environnement et le développement, sous l'égide de l'ONU, présidée par l'ex-Premier Ministre Norvégien Gro Harlem Brundtland en 1983*). En Ethiopie, par exemple, en 1950, un tiers de la superficie était couvert de forêts; en 1990, les forêts n'occupaient que 1% du pays. Ceci dit que la désertification touche beaucoup plus les pays pauvres. C'est ainsi que J. MAC NEIL dit: "*Certains pays en voie de développement (PVD) ont déjà épuisé la quasi-totalité de leur capital écologique et sont au bord d'une faillite environnementale. Celle-ci engendrait famines, décès, instabilité sociale et politique*" (in "*Pour la science*", n°145, nov. 1989, p.119).

Le problème économique se répercute toujours sur le social. La stabilité économique de ce fait, favorise une stabilité sociale. Cette stabilité doit être traduite en responsabilisation de tous les citoyens, de toute la communauté locale en matière de l'environnement. Ce qui veut dire il n'appartient plus uniquement au Gouvernement de s'occuper de ce secteur. L'environnement est l'affaire de tout un chacun. L'Etat doit montrer son désengagement pour la conscientisation de la population. Car l'homme, regroupé dans la société est le tenant et l'aboutissant de toute entreprise environnementale. Tout ce qui est conservation de l'environnement doit émaner de cette communauté de base. En ces sens, toutes les alternatives proposées par les techniciens sont toutes appropriées par cette communauté.

En somme, le "développement soutenable", c'est un développement à la fois supportable, viable, et durable. En d'autres termes, c'est "*un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.*" (" (S. FAUCHEUX et J-F. NOËL,1990, p 102)

C'est la raison pour laquelle la protection et l'amélioration de l'environnement est une question d'importance capitale qui affecte le bien être des populations et le développement économique dans le monde entier. D'où l'émergence du concept d'"*éco-développement*" c'est-à-dire, "*une stratégie développement fondée sur l'utilisation judicieuse des ressources locales et du savoir faire paysan applicable aux zones rurales.*" (*Opt. Cit. p. 104*).

2.5 Incohérence de la lettre de politique environnementale par rapport à charte Malagasy

Le coût total du programme est estimé à 155 millions de dollars (USD). Ce montant sera supporté par les contributions des entités suivantes: le gouvernement Madagascar, le bailleurs multilatéraux et bilatéraux, les ONGS internationales et les institutions privées. Les coûts de mise en œuvres négatifs des activités du PEIII ont été estimés et ont été incorporés dans les coûts de réalisation de chacune des activités.

Les impacts de la crise foncière sur la vie économique et sociale

L'investissement privé est contrarié par l'imbroglio sur le foncier, les producteurs ruraux ne sont pas incités à des investissements durables sur leurs terrains. Ils n'ont pas aucun intérêt à bonifier des parcelles dont ils ne sont pas assurés de l'exploitation à long terme. Le reboisement dont le pays à le plus grand besoin est condamné par cette incertitude comme paiement des redevances sur l'eau ou tout investissement permettant d'améliorer la productivité des champs. Les entrepreneurs ne peuvent se risquer à investir en infrastructures productives ou commerciales tant que leurs droits sur une parcelle ne sont pas garantis de manière transparente et fiable. Certains projet de développement annulent leurs intention de financement quant le statut juridique des terrains n'est pas clarifié.

CONCLUSION

Enfin, en matière écologique, le dépassement de la capacité de charge provient de l'augmentation rapide de la population dans les pays du sud. On assiste maintenant à la théorie du démographe anglais Thomas Robert MALTHUS selon laquelle la nature finirait par imposer des freins au développement des Nations.

Le gouvernement malagasy a, depuis plusieurs années, pris conscience de la double nécessité de conserver la nature et d'inclure l'ensemble des acteurs nationaux, régionaux et locaux dans les actions qui en découlent. Conscient de la richesse de sa diversité biologique et des actions humaines qui risquent de faire disparaître cette biodiversité unique au monde, Madagascar entend mener ses activités environnementales en concordance avec les grandes décisions adoptées au niveau de la planète en l'occurrence les décisions relatives au développement durable et la lutte contre la pauvreté (OMD).

Sachant que le fondement du développement durable repose sur les notions d'équilibre et de renouvellement des écosystèmes et des ressources naturelles ainsi que sur l'acquisition du réflexe environnemental. Le programme environnemental III mettra en perspective les écosystèmes et leurs impacts potentiels durables sur la lutte contre la pauvreté.

La politique doit comprendre une partie d'orientation des bases juridiques et un plan d'action.

La partie d'orientation comprend les grandes lignes d'orientations ainsi que les principes qui ont guidé les choix des objectifs et des moyens stratégiques à mettre en œuvre pour la réalisation des activités à planifier. Les bases juridiques constituent les instruments qui permettent d'asseoir juridiquement les actions à entreprendre. Cette base n'est que la traduction juridique des objectifs. La législation forestière ainsi que la réglementation forestière font partie avec les moyens administratifs de ce qu'on appelle des structures d'interventions en matière de l'environnement.

En tout cas les moyens juridiques constitués par l'ensemble de la législation et de la réglementation forestière sont mentionnés dans la Charte environnementale.

La législation forestière traduit le cadre légal nécessaire pour mettre en pratique les objectifs. La planification constitue les documents de travail opérationnels pour la réalisation des activités. La réponse à tous ces critères favorise le développement idéal à l'heure actuelle.

La re-formulation d'une politique forestière basée sur la réalité environnementale actuelle est donc incontournable. Car à Madagascar, la déforestation est favorisée par un manque de rigueur dans la gouvernance, la non-application d'une grande partie des réglementations forestière et surtout la lacune de la législation forestière.

Conformément à la législation actuelle, toute forêt naturelle est propriété de l'Etat et même l'exploitation des produits de la forêt relevant de propriétés privées nécessite un permis, que ce soit pour la commercialisation ou pour la consommation propre de tels produits. Cependant, le secteur est caractérisé par une mauvaise gouvernance. Par exemple, la délivrance des permis d'exploitation ne s'effectue sur la base ni d'aucun plan rationnel ni d'aucune documentation ou élément d'appréciation.

Dans la pratique, le pouvoir des gestionnaires de la forêt se limite essentiellement à la délivrance des permis d'exploitation aux exploitants commerciaux au niveau régional, et sur le plan local aux agriculteurs ou aux exploitants forestiers pour leur propre consommation dans le cas des forêts où l'administration forestière se trouve à proximité. Une part importante de la production de bois n'est pas prise en compte. Les permis d'exploitations sont typiquement de courte durée (de 3 à 5 ans), ce qui incite les exploitants à épuiser les ressources forestières aussi rapidement que possible au lieu de gérer et planifier rationnellement l'exploitation de la parcelle.

La déforestation est forte et accélérée à Madagascar. Ce constat est alarmant en raison de la perte importante de biodiversité encourue et en terme de gaspillage d'un potentiel qui représente une source de revenu non négligeable pour le futur du pays. Il existe encore une très forte dépendance envers le bois de chauffe et le charbon pour les besoins domestiques des ménages alors qu'il n'est pas connu dans quelle mesure les forêts primaires sont affectés par ce type d'exploitation (par rapport aux forêts secondaires).

Encourager la collecte de bois dans les plantations et contrôler les feux sur des terrains préalablement nettoyés pourraient réduire les pressions sur les forêts primaires.

Ensuite réduire à zéro l'utilisation de bois de chauffe et la remplacer par l'énergie moderne dans toute l'Ile est un travail d'une longue haleine. Car cela relève d'une bonne volonté politique Nous pensons pour notre part qu'il serait mieux d'encourager les Malagasy à cultiver les arbres qui puissent pousser très vite pour les besoins des ménages.

La relation économique avec la biosphère ne peut plus être ignorée depuis la multiplication de la menace contemporaine sur l'environnement. L'économie doit être en mesure de gérer le développement tout en assurant la reproduction du milieu où elle puise ses intrants et rejette ses déchets.

Par contre, quand les Etats-Unis n'ont pas encore signé le Protocole de Kyoto qui vise la réduction des émissions des gaz carboniques, c'est tout simplement pour

Sauvegarder la liberté d'entreprendre. Car dans un pays ultra-libéral comme les Etats-Unis, la liberté est à la base de toute une économie. Et la réduction des émissions de gaz carboniques porte atteinte à l'épanouissement des entreprises à la liberté d'entreprendre

En outre, la situation environnementale, s'améliore avec la qualité de la vie de toute la population. D'un côté, la réussite des actions environnementales est tributaire des acquis des programmes économiques, sociaux menés au niveau du pays.

Le programme environnemental contribue donc à la lutte contre la pauvreté. Dans ce sens, l'amélioration des couches vulnérables et les pauvres entièrement dépendants des ressources naturelles pour survivre seront les cibles prioritaires surtout en cas de restriction ou de limitation d'accès à ces ressources. D'où l'instauration des cadres institutionnels.

Si l'objectif fondamental réside dans l'amélioration de la qualité de vie de la population. Notamment en matière de promotion sociale; la mise en œuvre requiert la détermination d'une politique générale. Ainsi, la gestion de l'environnement fait partie intégrante de la politique gouvernementale.

Les retombées économiques de ce label doivent être au profit des populations locales autour de ces aires protégées d'abord par les activités écotouristiques.

D'ailleurs la démarche actuelle de recherches appliquées privilégie l'appui à l'initiative paysanne (approche participative) à travers des solutions techniques basées sur le principe de multifonctionnalité des ressources naturelles pour améliorer le système de production. Les fonctions et services existants sont réorganisés dans le temps et l'espace pour répondre durablement aux besoins du ménage (autosuffisance, énergie, matériau) conformément aux valeurs sociales et culturelles. C'est en ce sens que l'appropriation de la protection de l'environnement est avérée. Car l'initiative émane de la communauté locale.

Les alternatives et innovations proposées au niveau du système consistent à l'amélioration du rendement (intensification), des systèmes de production (par exemple tanimboly ou rizière irriguée) limitant la dégradation de la fertilité du sol.

L'avènement de Madagascar Action Plan (MAP) constitue un atout majeur à la réalisation du Programme environnemental III. Car il est basé sur la protection de l'environnement. Et nous sommes actuellement à deux ans de la fin du Programme.

Parallèlement, l'enclavement social (accès à l'information) est considéré comme un frein à l'évolution des systèmes de valeurs traditionnelles.

Qu'est-ce qui nous dit, par exemple, que la décision sur les forêts humides de l'Est, les enjeux de cette décision... sont déjà communiqués aux populations riveraines ?

ANNEXE

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET FORÊTS

Tanindrazana – Fahafahana – Fandrosoana



**PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL
PHASE III**

**LETTRE DE POLITIQUE
ENVIRONNEMENTALE**

Avril 2004

SOMMAIRE

Introduction	
1 - Problématique environnementale	5
2 – Enseignements	6
2.1 Acquis, leçons apprises et perspectives	6
2.2 Situation sans programme	8
3 – Engagements du Gouvernement de Madagascar	10
3.1 Principaux axes de la gestion de l'environnement à Madagascar	10
3.2 Perspectives	12
4 – Vision pour 2015	13
5 – Présentation du Programme Environnemental 3 (PE-3)	14
5.1 Finalité	14
5.2 Les objectifs	14
5.3 Les résultats du PE -3	15
5.4 Définition des zones d'intervention	18
5.5 Bénéfices	18
6 – Stratégies de mise en œuvre	20
6.1 Respect des priorités nationales	20
6.2 Assurer la pérennisation de la gestion de l'environnement	20
6.3 Synergie entre les différentes composantes du Programme Environnemental	20
6.4 Développement de partenariat avec les autres programmes sectoriels	20
6.5 Partenariat avec les collectivités territoriales décentralisées	21
6.6 Gestion participative et transfert de gestion des ressources naturelles	21
6.7 Intervention sur la base de contrat-programme et contrat à base de résultat	21
6.8 Importance de l'implication du secteur privé et de la société civile	21
6.9 Schéma institutionnel	22
7 – Gestion et suivi évaluation des résultats sur terrain	22
7.1 Une planification rigoureuse	22
7.2 Une coordination forte	22
7.3 Des procédures claires, efficaces et transparentes	23
8 – Risques	23
8.1 Incertitudes des financements	23
8.2 Problème de pérennisation des institutions nationales	24
8.3 Inter-dépendance des politiques, stratégies, programmes et projets	24
Conclusion	24
ACRONYMES	25
Schéma institutionnel	26
Cadre logique du PE-3	27

PREFACE

Le présent document constitue la « lettre de politique » du Gouvernement de Madagascar en matière de gestion de l'environnement. Elle ne se substitue pas à la politique sectorielle. Elle puise son fondement dans la Charte de l'Environnement Malagasy et cadre avec la politique nationale de développement.

La présente lettre de politique vise à :

- réaffirmer la place prioritaire que le gouvernement accorde à l'environnement et son engagement pour assurer sa protection ;
- donner une vision claire des objectifs poursuivis, les priorités définies par le Gouvernement et des stratégies / modalités d'intervention pour avoir l'efficacité escomptée en matière de protection et de gestion de l'environnement.

Elle comprend huit (8) chapitres :

- Problématique environnementale du pays
- Enseignements tirés des dix années de mise en œuvre du Plan d'Action Environnemental (PAE)
- Engagements du Gouvernement en matière d'environnement
- Vision pour 2015
- Présentation du Programme Environnemental phase 3 (PE-3)
- Choix stratégiques pour la mise en œuvre du PE-3
- Gestion de l'environnement
- Risques

En somme, la lettre de politique tente de répondre aux soucis politiques et aux soucis opérationnels du programme. Dans ce sens, elle servira aux nationaux en tant que document référentiel en matière de gestion de l'environnement à Madagascar.

Elle introduit également le PE-3 auprès des partenaires techniques et financiers de Madagascar en matière environnementale. Elle décrit comment le Plan d'Action Environnemental dans sa troisième phase compte parvenir à une gestion durable des ressources naturelles et s'intégrer dans le programme de redressement économique et social engagé par le Gouvernement, et dans quelle mesure le PE-3 peut apporter une contribution significative à la réussite dudit programme.

Elle présente aussi une vision globale de ce que pourrait être l'environnement malagasy d'ici 2015, et essaie de mettre en perspective l'état de l'environnement en l'absence d'actions environnementales. Des mesures nouvelles en matière de gestion de l'Environnement sont aussi consignées dans la lettre de politique. Auparavant, il importe de faire le point de situation de l'environnement après dix ans d'actions environnementales durant les deux premières phases du PAE.

Cette lettre de politique, document évolutif et fera l'objet d'une mise à jour périodique, est accompagnée par deux autres documents : un "Manuel d'exécution du PE-3" et un "Plan de financement" pour le PE-3.

ACRONYMES

ANAE	Association Nationale d'Actions Environnementales
ANGAP	Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées
CFSIGE	Centre de Formation aux Sciences de l'Information Géographique et de l'Environnement
CIME	Conseil Inter-Ministériel pour l'Environnement
CNE	Conseil National pour l'Environnement
COAP	Code des Aires Protégées
FTM	Foibe Taosarintanin'i Madagasikara (Institut Géographique National)
GELOSE	Gestion Locale Sécurisée
MECIE	Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement
Ministère chargé de l'Environnement	Ministère chargé de l'Environnement, Eaux et Forêts
NODE	Noyau Dur Environnemental
ONE	Office National pour l'Environnement
ONG	Organisme Non Gouvernemental
PADR	Plan d'Actions pour le Développement Rural
PAE	Plan d'Action Environnemental
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PE-1	Programme Environnemental phase 1
PE-2	Programme Environnemental phase 2
PE-3	Programme Environnemental phase 3
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissements Publics
PMPS	Projet Multisectoriel pour la Prévention du VIH/SIDA
PRSP	Programme de Réforme du Secteur Public
PSDR	Programme de Soutien au Développement Rural
PST	Programme Sectoriel des Transports
SAGE	Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement

Bibliographie

Ouvrages principaux

- La charte Environnementale 76p
- La lettre de politique Environnementale, Avril 2004, Ministère de l'environnement, des eaux et Forêts 25p

Ouvrages Secondaire

- ALL Rights Reserved, 1995, CAMPBELL. Biologie, 1701p
- ANDRIANANDRASANA Ianjatiana, 2001, Aspects juridiques environnement
- Barde J.P Gerehie, 1977, économie et politique de l'environnement, prie, PUF, 40p
- Bonieux François et Brigitte Desargues, 1998, économie et politique de l'environnement, Dalloz, 20p
- Energie Sector Management Assistance Programme(ESMAP) Madagascar Impact des combustible ligneux sur l'environnement, Report N° 176/95. 20p
- François RAMADE, 1993, Dictionnaire encyclopédie de l'écologie et des sciences environnementales, Edition International, Paris, 611p
- FALINIAINA RABEVOHITRA Bako Nirina, , juillet, 2001, Impacts de l'utilisation des combustibles en bois et de la pollution atmosphérique à l'intérieur des maisons sur la santé à Madagascar. 70 p
- Madame RASOLOFOHARINORO, Décembre 2001, Programme d'évaluation économique de Ressource Naturelle à Madagascar, Banque Mondiale, Programme ILO, 20 p
- Madame RAMAMONJISOA? JUILLET 1988? Plan d'action Environnementale volume 2, Banque Mondiale, 100 p
- Patrick joint et Brigitte Desargues, 1990, L'économie du patrimoine naturel: quelques développements récentes,REV.Ecom. POL. 100p
- Pierre BARTHELEMY, Le monde, Edition international, Sélection hebdomadaire, 2 p
- Rajery Leopold, juillet 1988, Plan D'action Environnementale volume 1, Banque Mondiale, renited states Agency for international développement coopération suisse, 70 p
- RAKOTONDRABE Timon, 2001 , Impact de la déforestatin sur les ménages ruraux: application de méthode de coût de déplacement.
- Sylvie Faucheux Jean-François Noël, 1990, Les menaces globales sur l'environnement, Paris, 113 p
- S.FAUCHEUX et JF. NOEL, les menaces globales sur l'environnement, 1990, 97p